

## **Photovoltaïque au sol**

L'objectif du SIEGE est de valoriser des sites dégradés tels que défini dans les appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (centres d'enfouissement de déchets, anciennes pistes d'aérodrome, sites pollués...).

Ces appels d'offres mettent en concurrence tous les projets métropolitains quelle que soit leur situation géographique. La probabilité d'être lauréat dépend alors de la superficie à couvrir afin de réduire les charges fixes (clôture, raccordement, exploitation, ...), de la nature du sol (sites dits « dégradés ») et d'un investissement public et citoyen (de façon à bénéficier d'un bonus « participatif »).

Sur la base d'un retour d'expérience, le SIEGE s'est momentanément concentré, en phase développement, sur des surfaces supérieures à 10 hectares.

La collectivité qui souhaite développer un projet photovoltaïque au sol sur un site dégradé peut ainsi demander au SIEGE de coordonner le projet.

### **Exemple de projets en cours/réalisés :**

Deux centrales photovoltaïques sont à l'étude sur des centres d'enfouissement technique :

- à Malleville sur le Bec : sur le site du CETRAVAL (SDOMODE) pour une dizaine d'hectares et un potentiel de puissance de l'ordre de 3 MWc. Les études sont en cours (technico-économiques, environnementales, ...) et la demande de permis de construire devrait être déposée au deuxième semestre 2019 ;
- à Mercey et La Chapelle Longueville : sur le site de l'ECOPARC (SETOM) où une dizaine d'hectares est également disponible.